

Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,

du mercredi 5 septembre 2018, à 20.15 heures, à la salle du Tribunal, av. de la Gare 33

Présidence:

M. Daniel Jamain, Président - PLR

Membres du Bureau:

M. Jérôme Volery, Vice-Président – PDC Mme Charlotte Berthoud, scrutatrice – PDC Mme Ana Rita Domingues, scrutatrice – UO+PS M. Alexandre Genoud, scrutateur – UDC-PAI Mme Marina Meyer, scrutatrice – PLR M. Patrice Schneuwly, scrutateur – UDC-PAI

Membres du Conseil général excusés (5/50):

M. Antoine Berthoud – PLR
M. Ronald Colliard – PLR
M. Hubert Demierre – UDC-PAI
Mme Nicole Tille – UO+PS
M. Marc Vuichard – PDC

Membre du Conseil communal excusé (1/9):

Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale, directrice de la Santé et des Affaires sociales

Conseil communal (8/9):

- **M. Damien Colliard, Syndic,** directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique
- M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, directeur des Finances
- **M. Steve Grumser, Conseiller communal,** directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population
- **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal,** directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement
- **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal,** directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat & commerce et du Tourisme
- **M. Daniel Maillard, Conseiller communal,** directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu
- **M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal,** directeur de l'Agriculture, de Chasse & pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts

Mme Christine Genoud, Conseillère communale, directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

Absence: /

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Ouverture de la séance

Séance du Conseil général du 5 septembre 2018

2	A 20.15 heures, le Président ouvre la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2018 e
3	souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, au public, ains

souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, au public, ainsi qu'aux membres de l'administration communale et aux représentant-e-s de la presse.

Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 25 du Règlement du Conseil général (ci-après: RCG) de 2003, il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

Le Président. La convocation du 23 août 2018, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés dans la Feuille officielle no 34 du 24 août 2018 et dans l'édition du Messager du même jour. Les membres du Conseil général ont également reçu le procèsverbal de la précédente séance et le Message no 51 du Conseil communal.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 29 al. 2 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès du Secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Appel

1

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27 28

29

30

31

32

34

35

36

37

- Le Président donne le nom de la Conseillère communale, de la Conseillère générale et des Conseillers généraux qui se sont excusés.
- M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

Présents: 45 Excusés: 5

Absent: o

Le Président. Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil général peut délibérer valablement.

Ordre du jour

Le Président. Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette assemblée ainsi que, par courriel le 30 août 2018, le correctif du contrat de prêt et un explicatif sur la récusation. Pour des motifs de procédure, nous traiterons le cas de la récusation avant de débuter la présentation sous point 2. de Monte-pente Corbetta SA (ci-après: MPC SA).

Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour proposé.

Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour suivant est accepté:

- 1. Procès-verbal no 10 de la séance du 27 juin 2018 Approbation;
- 2. Présentation des remontées mécaniques de et par Monte-pente de Corbetta SA;
- 3. Message no 51 Prêt de 224 000 francs sans intérêts en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs - Approbation;
- Divers.
 - Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens

33 Déroulement de la séance

Le Président. En vertu de l'article 32 al. 4 RCG, je vous rappelle que seuls les organes de radiodiffusion ou de télévision sont autorisés, sauf décision contraire du Conseil général, à transmettre, soit en direct soit en différé, les délibérations de notre conseil. Cela signifie que personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

Toutefois, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux dispositions légales en matière de protection des données. Je prie tous les intervenant-e-s de s'identifier afin que leur nom soit enregistré et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur groupe politique et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque. Lors des interventions, j'invite l'ensemble du Conseil général à bénéficier du droit qui lui est donné pour s'exprimer selon ses convictions. Lors de ces discussions, je demande que tous les intervenant-e-s tiennent des propos convenables et respectueux, afin de préserver une bonne harmonie lors des séances et de promouvoir une excellente image auprès de notre population. Ce bon déroulement est décrit dans l'article 52 de notre règlement.

Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, en format Word, au secrétariat communal dans les plus brefs délais.

Communications du Président

Le Président. Depuis le 27 juin 2018, date de notre dernière séance, j'ai représenté le Conseil général le 7 juillet 2018, lors de la tournée des montagnes, partie 2. J'ai eu l'honneur d'inspecter avec les deux conseillères communales, quelques conseillers communaux et deux membres de notre administration, l'état de la seconde partie de notre patrimoine culturel et montagnard. Les chalets visités sont en bon état voire en très bon état. Ils sont bien entretenus toutefois quelques-uns feront l'objet de travaux d'aménagement. Lors de chaque visite, nous avons été accueillis chaleureusement par les locataires. Un merci spécifique aux membres responsables du Creux des Tables pour leur copieux déjeuner! Au terme de cette deuxième journée, je me faisais la réflexion que nous avions un beau patrimoine culturel et que nous devrions trouver un moyen de le valoriser car il vaut la peine que nous y mettons!

Le 1^{er} août, j'ai eu l'honneur de prononcer le discours de la fête nationale. Ce fut un moment émouvant, chargé d'émotions, surtout lorsque le groupe de cors des alpes l'Echo des Vanils, suite à un incident technique empêchant le lancement de l'hymne national a entonné a capella pour l'assemblée notre hymne national. Cet incident a démontré la solidarité confédérale évoquée dans mon discours. Cela n'était pas prévu.

Le 26 août, j'ai été invité à représenter le Conseil général à la Bénichon de Montreux, avec les membres du Conseil communal. Nous avons été chaleureusement accueillis par le comité organisateur de cette traditionnelle fête fribourgeoise en terre vaudoise et avons rencontré nos homologues de la commune de Montreux. Nous avons devisé sur nos dénominations et fonctions réciproques et avons constaté que nous avions, malgré des populations différentes, les mêmes soucis. Puis, nous avons partagé les diverses activités organisées, à commencer par un déjeuner de Bénichon, copieux, une messe célébrée par l'abbé Pillonel, un succulent repas de Bénichon accompagné de ses meringues à la crème, suivi d'une visite des divers stands.

Malheureusement, la vie ne nous offre pas que de bons moments, entre autres hier. Je demande donc à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence, pour toutes les personnes qui ont été affectées par un deuil dans leur famille ou leur entourage. Une pensée toute particulière, nos sincères condoléances pour la famille de nos collègues Véronique Pilloud et Frédéric Pilloud. Ayons également une pensée de réconfort et souhaitons un prompt rétablissement à la famille Schneuwly, qui a eu un grave accident sur un passage à niveaux de notre commune.

Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

- 1. Approbation du procès-verbal no 10 de la séance du Conseil général du 27 juin 2018;
- **Le Président.** Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal?
- 88 La parole n'est pas demandée.



90 91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126 127

128

129

130

131

132

134

135

136

Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

Le Président. Pour ma part, j'en ai une. Je tiens à apporter un correctif à la ligne 29, il faut remplacer l'article 42 par l'article 32. L'article 42 RCG fait référence à la motion et l'article 32 à la publicité des séances.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Vote

Avec cette modification, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des 45 membres présents.

Le Président. Je remercie Mme Defferrard Crausaz pour sa rédaction.

Récusation - Principe

Le Président. Avant de donner la parole au Président de Monte-pente de Corbetta SA (ciaprès: MPC SA), nous devons régler le cas des récusations. Par courriel, vous avez reçu un explicatif de la procédure de récusation dont je rappelle les principes. Notre règlement du Conseil général prévoit à l'art. 15 let. f que le Bureau a les attributions pour traiter la récusation. Son article 30 précise en son alinéa 1 qu'un membre du conseil général ne peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial, défini à l'art. 25 RELCo, pour lui-même ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. L'article 2 n'est pas applicable. L'article 3 précise que le membre sujet à un motif de récusation quitte immédiatement et de son propre chef la salle des délibérations. En cas de contestation de motif de récusation (...), les voies de droit de la LCo sont applicables. Le défaut de récusation entraîne l'annulabilité de la décision (art. 21 al. LCo). Le règlement d'exécution de la loi sur les communes précise en son art. 11 que les dispositions au sujet de la récusation au conseil communal sont applicables au conseil général. L'art. 25 RELCo définit ce qu'est un intérêt spécial: a un intérêt spécial à une affaire celui ou celle pour qui elle a un effet direct, en particulier d'ordre financier, notamment la personne partie à un acte juridique lorsque l'autre partie est la commune. L'art. 26 b) rapport étroit de parenté indique qu'il y a rapport étroit de parenté (parenté de sang ou d'adoption: a) dans tous les cas de parenté en ligne directe b) dans la parenté en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Article 27 c) Rapport étroit d'alliance

Il y a rapport étroit d'alliance jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Article 28 d) Rapport étroit d'obligation ou de dépendance

Il y a rapport étroit d'obligation ou de dépendance, notamment: a) entre le curateur et la personne protégée par une curatelle et (...) d) entre personnes qui vivent dans le même ménage.

J'explique brièvement le degré de parenté. Selon le Code civil, le degré de parenté est expliqué comme suit,

Article 20A De la personnalité en général IV. Parenté et alliance:

Parenté

- 1. La proximité de parenté (degré de parenté) s'établit par le nombre de générations.
- 2. Les parents en ligne directe sont ceux qui descendent l'un de l'autre, les parents en ligne collatérale ceux qui, sans descendre l'un de l'autre, descendent d'un auteur commun.

En résumé, cela donne, pour le degré 1:

- les parents (père, mère)
- les enfants (fils, fille)
- les parents des parents, les grands-parents (grand-père, grand-mère)

Pour le degré 2:

- Mes grands-parents (grand-père, grand-mère)
- Les enfants de mes parents, la fratrie (frère, sœur)
- les descendants de mes descendants, les petits-enfants (petit-fils, petite-fille)

Les neveux sont de degré 3 et les cousins de degré 4.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

139 L'article 21A De la personnalité en général V. Parenté et alliance: 140 Alliance

- 1. Les parents d'une personne sont dans la même lignée et au même degré les alliés de son conjoint ou de son partenaire enregistré; autrement dit époux, épouse.
- 2. La dissolution du mariage ou partenariat enregistré ne fait pas cesser l'alliance.

Revenons au RELCo, son article 29e traite de la décision sur l'obligation de se récuser:

- 1. L'intéressé doit se récuser d'office. Le membre sujet à un motif de récusation quitte immédiatement et de son propre chef la salle de séance avant toute délibération sur l'objet qui le concerne. En cas de contestation de motif de récusation, les voies de droit de la LCo sont applicables.
- 2. Le défaut de récusation rend la décision annulable (art. 21 al. 2 LCo).
- Art. 31 RELCo: g) Mention au procès-verbal
- Le procès-verbal mentionne les noms des personnes récusées et les motifs de leur récusation.
- Selon l'art. 6 let. a) RELCo, le Bureau statue, en cas de contestation, sur les demandes de récusation.

Récusation

- M. Olivier Berthoud (PLR). En tant que membre du Conseil de fondation de MPC SA, je souhaite me récuser.
- **Le Président.** M. Berthoud, nous avons pris note et je vous prie, par conséquent, de quitter la salle.
- M. O. Berthoud quitte la salle des délibérations.

2. Présentation des infrastructures des remontées mécaniques de et par Monte-pente de Corbetta SA;

- **Le Président.** La récusation étant réglée, nous pouvons passer à la présentation des remontées mécaniques. Pour des questions pratiques, M. Morand répondra à vos éventuelles questions à la fin de sa présentation. Je cède donc la parole à M. Fabien Morand, Président de Monte-pente de Corbetta SA.
- M. Fabien Morand, Président du conseil d'administration de Monte-pente de Corbetta SA. Tout d'abord, merci de nous accueillir ici. Je suis venu accompagné des membres du Conseil d'administration, soit MM. Olivier Berthoud, que vous connaissez bien et qui vient de sortir, Lionel Werlen et Eric Châtelain. Ce soir, vous avez donc quasiment le conseil in corpore qui devrait être à même de répondre à toutes vos questions.

Pourquoi sommes-nous là ce soir? Pour un prêt de 224 000 francs. Et pourquoi en sommes-nous arrivés là? Les quatre nouveaux du conseil ont repris la société durant l'hiver 2015-2016. Un état des lieux a été réalisé pour connaître la situation, tant au niveau technique, stratégique que du marketing. Nous étions tout neufs et ne savions pas de quoi nous disposions; nous nous sommes lancés à corps perdu dans la saison hivernale puis seulement avons regardé quels étaient nos moyens. Nous sommes tombés sur l'un ou l'autre couac et avons corrigé le tir au niveau de la gestion. Ainsi, au niveau des revenus, à l'époque, une remontée rapportait 1 fr. 25 de chiffre d'affaires... Enfin, les finances étaient catastrophiques, mais cela tout le monde le sait.

La première année de la reprise, nous sommes passés à 1 fr. 60 grosso modo, la deuxième année à 1 fr. 80 et cette année nous avons franchi la barre des 2 francs. En termes de gestion, les efforts ont donc porté leurs fruits. Idem au niveau des charges: nous procédons à des mises en soumission systématiques; nous avons optimisé tout ce que nous pouvions optimiser. Le dernier hiver a été un bon hiver en termes comptables ce qui ne fait pas de lui un hiver de référence mais si nous partons du scénario du pire, soit l'hiver 2016-2017 qui était le deuxième pis des dix dernières saisons en termes de remontées, nous avons réussi à avoir un cashflow positif, avant amortissements et intérêts. Cela signifie que, même dans un scénario catastrophique, la société arrive à se financer.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

Lors de l'établissement de notre inventaire, nous avions préalablement déterminé notre stratégie qui consistait à se laisser trois ans pour revenir à l'équilibre financier. Les chiffres susmentionnés démontrent que nous y sommes parvenus. Comme priorité, nous voulons maintenir notre outil de production à jour. Pour rappel, le monte-pente de Corbetta est la plus ancienne station de ski du canton de Fribourg. Il y a des socles en béton qui datent des années 1950, des pylônes des années 1960... C'est alors que nous nous sommes rendus compte que nous possédions une Golf 1, qui a 250'000 km, mais avec laquelle nous devons travailler et pas seulement se promener au volant d'un véhicule vintage. Nous devions donc prendre une décision par rapport à cette situation et faire en sorte que cet outil puisse rapporter. Cette première étape, la société se laisse trois à quatre ans pour la réaliser et effectuer les travaux prévus.

Ensuite, la station des Paccots, toute modeste qu'elle est, génère le deuxième plus gros chiffre d'affaires hivernal de toutes les stations fribourgeoises. Cela signifie que les hivers d'affluence permettent de faire un meilleur chiffre que Moléson. La station qui nous précède est celle du Lac noir. Notre objectif est donc dans un deuxième temps d'améliorer le rendement hivernal ou en tout cas de le conserver en répondant au changement climatique à venir.

Dans un troisième temps, la société souhaite développer l'offre estivale et trouver d'autres sources de revenus. Mais avant de se disperser dans des activités estivales, nous avons décidé de conserver ce qui fonctionne. Nous évoquons la création de parcours VTT mais pour faire 1 million de francs de chiffre d'affaires l'été, il faut se lever tôt. En outre, le point de vue depuis Corbetta est certes mignon mais n'attire pas comme le font d'autres... Nous devons donc être réalistes par rapport à nos moyens.

La technique concentrait nos plus grosses inquiétudes malgré le suivi de l'entretien. Nous sommes confrontés au caractère impératif de réaliser des investissements lourds. Je reprends l'image de ma voiture à 250 000 km: taconner, c'est bien gentil mais à un moment elle coûte trop cher en réparations et il faut décider d'arrêter les frais et d'en changer. C'est exactement la décision que nous devons prendre maintenant. Nous avons procédé à un audit que nous avons fait vérifier par deux avis externes et qui a conclu à une enveloppe de renouvellement de 3,5 millions de francs. Avec un chiffre d'affaires de 1 million de francs et une perte reportée de 300 000 francs, nous nous sommes demandés où nous allions trouver ces 3,5 millions de francs.

Nous avons approché le Canton et, plus précisément le Fonds d'équipement touristique, qui avait permis en 2008-2009 de financer les télésièges d'autres stations équipées avec des télésièges et télécabines. La demande a été déposée ce printemps, soit en février 2018. Cette instance a décidé de ne rien décider, parce que le Canton souhaite développer un projet d'envergure cantonale portant sur toutes les remontées mécaniques du canton qui s'appelle « Vision 2030 », dont je fais partie du groupe de pilotage pour être informé du processus. L'idée sous-jacente du Canton est de réviser la loi sur le tourisme. Le Canton veut définir des critères de subventionnement pour traiter toutes les remontées sur un pied d'égalité. Cela signifie que des experts dans les domaines de la finance, de la gouvernance et dans les aspects techniques, nous ont rendu visite et nous ont confortés dans notre manière de faire. Cette « Vision 2030 » est également composée d'un volet climatique, qui a pour but de prévoir d'ici à 2040-2050 le taux probable d'enneigement dans chaque station. Nous devrions en avoir une quantité suffisante pour exploiter encore les remontées mécaniques. Pour rappel, la loi sur le tourisme actuellement en vigueur interdit de subventionner les canons... j'anticipe sur la deuxième étape... En Autriche, par exemple, si la station n'a pas de canons à neige, elle ne peut pas toucher de subventions, parce qu'il est établi que, sans canon, les domaines skiables ne sont pas viables. Il faut, en effet, être conséquent d'un point de vue économique. Nous sommes donc en train d'œuvrer au changement. Cela explique pourquoi le Canton nous a signifié que, tant que le projet Vision 2030 n'a pas abouti, il ne va pas commencer à verser de l'argent aux Paccots. En termes de délai, ce projet est censé aboutir cet automne; le timing est tenu peu ou prou. Du coup, notre demande va être réactivée cet automne et nous pouvons espérer qu'en début d'année prochaine, nous aurons une réponse. Le financement attendu devrait s'élever à 49% du montant nécessaire, c'est-à-dire grosso modo à 1,7 million de

En parallèle, nous avons aussi contacté les Communes du district qui réactivent le fonds touristique, dont il a fallu dépoussiérer les statuts. Actuellement, les Communes planchent pour savoir à quoi concrètement sera affecté ce fonds touristique, qui n'est pas un fonds



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

« Corbetta », toutes les sociétés sont censées pouvoir en bénéficier, mais un fonds censé dynamiser le tourisme. Ces réflexions devraient arriver à échéance d'ici à l'an prochain. Le montant provenant de ce fonds est encore inconnu.

Nous allons également poursuivre nos démarches auprès d'investisseurs privés. Combien en obtiendrons-nous? Nous ne le savons pas. Il est par contre certain que, si investir dans des sociétés mécaniques était un investissement juteux, cela se saurait. Nous escomptons sur des apports financiers mais ne pouvons pas formuler de chiffres, tant que nous ne savons pas quelle forme va prendre notre société ... Grâce à cet éventuel apport de fonds publics, une société d'économie mixte verra très certainement le jour, c'est-à-dire une SA avec des actionnaires partiellement publics et partiellement privés – cela reste encore à déterminer. En ce qui concerne les actionnaires privés, tant que nous ne pouvons pas leur dire le nombre d'actions, leur valeur et le montant du capital-actions, nous ne savons pas quoi leur dire... C'est pourquoi nous concentrons nos démarches auprès des collectivités publiques dans un premier temps. Ensuite, nous verrons...

Notre échéancier des travaux s'étend sur trois ans. En 2018, il était prévu d'établir la priorité dans les travaux à effectuer, puis de les réaliser entre 2019 et 2021. Comme cela a été dit, suite aux audits, nous avions réglé les points les plus critiques mais nous nous sommes rendu compte au mois de mai de cette année que les balanciers de la Cierne et de Corbetta étaient en bout de course. Les balanciers sont les poulies situées de part et d'autre de chaque pylône. Lorsque le câble déraille, ces poulies sont censées s'abaisser et déclencher un système de sécurité. Or, actuellement, le câble déraille mais les poulies du balancier ne bougent pas. Crûment exprimé, ces engins de sécurité sont morts... En tant qu'administrateurs, nous sommes tenus à un devoir de diligence. L'autorisation d'exploiter nous a cependant été délivré par le CITT. Par contre, au vu des informations que nous détenons, nous ne pouvons pas décemment prendre de risque d'ouvrir ces installations sans remplacer ces balanciers. Si nous ne faisons rien, nous risquons de nous retrouver dans cette salle... au banc des accusés...

L'autre problème auquel nous sommes confrontés concerne les enrouleurs de la Cierne. Les câbles sont interdits. Depuis 2007, le CITT nous demande de les remplacer. Cela fait dix ans qu'il patiente. Nous souhaitons lui donner des signes tangibles que nous nous conformons à ses directives.

Le montant de tous ces travaux s'élève à 224 000 francs et est prévu dans l'enveloppe globale des investissements de 3,5 millions de francs. Par contre, au lieu de les investir en 2019 comme prévu, nous devons les investir maintenant sans attendre. Sans cet apport financier, la Cierne et Corbetta seront fermées car nous n'allons pas courir le risque de les mettre en marche malgré l'autorisation d'exploiter et de devoir assumer des dommages...

Pourquoi n'arrivons-nous pas à financer nous-mêmes ces travaux? L'hiver passé s'est soldé sur un bénéfice, et notre compte de trésorerie devrait présenter un solde positif de 170 000 francs au 31 décembre 2018. Ce montant sera totalement dévolu à l'entretien des installations.

La fermeture éventuelle de la Cierne et de Corbetta va engendrer un problème de parking d'accès à la station supérieure, car ce sont deux remontées qui peuvent absorber une certaine quantité de skieurs et renforcer le problème des parkings existants. En termes d'image, lorsqu'une station ferme des remontées, son attractivité en prend un coup. Il y a aussi la possible perte de confiance du public... En plus, de nombreux enfants fréquentent la station, nous ne pouvons donc pas nous permettre. Sur un autre plan, nous devons pouvoir justifier pourquoi les tarifs en vigueur sont maintenus... Ces remontées contribuent au bon état de nos finances...

Plutôt que d'opérer ces choix drastiques, nous avons décidé de nous tourner vers la commune de Châtel-St-Denis, qui est notre commune siège et la commune pour laquelle l'exploitation des remonte-pentes de Corbetta SA génère des revenus substantiels. L'étude de l'Union fribourgeoise du tourisme de 2016 évalue le montant généré par Monte-pente de Corbetta SA à 6,5 millions de francs de retombées économiques indirectes (emplois, restauration, commerces, écoles de ski) dans l'économie locale. Notre chiffre d'affaires est estimé à 1 million de francs, ce qui n'est pas rien.

Ainsi, nous avons rencontré le Conseil communal à la fin mai et nous lui avons soumis la mesure des travaux à entreprendre en urgence. Favorable à soutenir l'activité de MPC SA, le Conseil communal a donc accepté de vous soumettre le présent Message, qui comporte le contrat de prêt. Ce prêt est conditionnellement remboursable et doit encore être avalisé par



Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

notre assemblée générale. En effet, le contrat précise qu'aucun dividende ne sera versé tant que le prêt ne sera pas totalement remboursé. Cette décision est logique, l'actionnaire est celui qui supporte la perte, donc il n'y a pas de raison qu'un financier externe supporte une perte avant l'actionnaire. Il est donc clair que nous nous engageons à ne pas verser de dividendes et il semble que ce sera le cas pendant longtemps.

Que faire de ce prêt? Nous nous rendons compte que ces 224 000 francs sont un acompte sur la participation future. Donc, si le futur c'est la création d'une société d'économie mixte, qui sera financée par le biais de ces 3,5 millions de francs, est-ce que le prêt sera converti en actions? C'est envisageable mais c'est de la musique d'avenir.

Ce qui nous importe pour l'instant, c'est de pouvoir ouvrir la Cierne et Corbetta cet automne. Mon exposé est terminé et je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

- **M.** Alexandre Genoud, UDC-PAI. Je vous remercie pour votre présentation. Habitant les Paccots, je pratique un peu de sport hivernal. Cet hiver, nous avons connu un hiver comme il y a trente ans en arrière. Les conditions d'enneigement étaient bonnes voire extraordinaires. Pouvez-vous nous donner les résultats de la Cierne et de Corbetta et le nombre de fois où elles ont été ouvertes?
- M. Fabien Morand, Président de MPC SA. M. Olivier Berthoud serait mieux à même de vous renseigner sur la question. Sous réserve, la Cierne a été ouverte pendant 9 jours sur un total de 85 jours d'ouverture, c'est-à-dire pas souvent...
- M. Alexandre Genoud, UDC-PAI. Onze fois.
- M. Fabien Morand, Président de MPC SA. La Cierne est effectivement la plus belle des pistes mais c'est également la plus exposée au sud. C'est pourquoi nous envisageons d'améliorer l'infrastructure en installant un tourniquet à la station intermédiaire, afin de rentabiliser la Cierne davantage. Corbetta a été ouverte plus souvent mais je n'ai pas le nombre de jours exact. Le but n'est pas d'investir dans quelque chose qui coûte et qui ne rapporte rien. En termes d'attractivité de la station, il est clair que la Cierne joue un rôle non négligeable. Quand la Cierne est ouverte les Châtelois-e-s accourent.
- **M.** Alexandre Genoud, UDC-PAI. Je crois savoir que vous vous êtes adressés à des institutions bancaires pour obtenir un prêt. Quelles ont été les raisons de leur refus?
- **M. Fabien Morand**. Afin de consolider la dette et améliorer nos taux d'intérêts, durant l'hiver 2016-2017 qui a été le deuxième des moins bons hivers de ces dix dernières années, nous nous sommes adressés à la banque pour obtenir un prêt de 200 000 francs pour faire les travaux nécessaires à l'ouverture des installations pour la saison 2017-2018. L'avenir nous a appris que c'était une bonne chose car la saison passée a conclu sur un bon exercice comptable. Par contre, à ce moment-là, la banque nous a bien précisé qu'elle ne prêterait pas pour ce genre d'investissements. Un banquier de la place a cependant acheté des actions supplémentaires dans notre société. Ce n'est pas un acte de foi mais cela démontre qu'il y croit. Pour votre information, la BCF finance toutes les stations fribourgeoises et nous avons aussi frappé à sa porte. Comme tous nos terrains sont hypothéqués, il devient difficile de proposer d'autres garanties.
- **M. le Syndic.** M. Morand, je vous remercie également pour la présentation. Effectivement, c'est la première question que le Conseil communal a posé à Monte-pente de Corbetta SA, à savoir si des démarches avaient été faites auprès des établissements bancaires. Réponse a été donnée et nous avons même eu la confirmation de l'établissement bancaire concerné, soit la Banque cantonale de Fribourg, que les montants des prêts avaient été accordés dans toute la mesure des biens appartenant à cette société. Il ne lui reste donc plus rien à hypothéquer. C'est pourquoi le Conseil communal a accepté d'entrer en matière sur la demande de MPC SA.
- **M. Fabien Morand**. J'attire également votre attention sur le fait qu'en ce qui concerne l'état de la société, il faudrait pas tirer de parallèle avec une autre société de remonte-pentes des Préalpes fribourgeoises, qui a été auditée et qui, quelle que soit sa gestion, est et sera



Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

déficitaire. Or, MPC SA est structurellement une société saine. C'est au niveau des investissements que nous péchons, car ils n'ont pas été réalisés depuis plus de vingt ans. Par contre, avant amortissement et intérêts le cashflow est positif, ce qui démontre que notre société a un potentiel. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous engageons.

- M. Alexandre Genoud, UDC-PAI. Pour quelle durée l'actuel Conseil d'administration a-t-il été élu?
- **M. Fabien Morand.** Si je ne me trompe pas, pour deux ans. Pour l'instant, cela fonctionne, la société a amélioré ses résultats. Nous sentons que nous sommes soutenus, ce qui nous encourage. Nous y consacrons des heures, c'est certain, mais la société nous tient à cœur. Nous prenons des décisions prudentes et sommes attentifs à sa gestion. Nous sommes quasi bénévoles pour une charge de travail que l'on peut estimer à un 10 voire 15% EPT.
- **M. Patrice Schnweuly, UDC-PAI**. Les investisseurs, qui sont également actionnaires, n'ontils pas tenu une assemblée générale extraordinaire, pour prévoir ce qu'ils voulaient, avant de faire une demande à la commune?
- M. Fabien Morand. Il est vrai que nous n'avons pas convoqué les actionnaires en séance extraordinaire. La raison est que nous partons du principe qu'ils nous soutiennent et sont satisfaits que le travail se fasse... L'autre raison renvoie au calendrier d'organisation d'une telle séance: constat de la situation à fin mai 2018, convocation d'une assemblée générale extraordinaire au moins 20 jours à l'avance pour un objet qui reste de la compétence du conseil d'administration, pause estivale... Cela explique effectivement pourquoi le contrat de prêt mentionne que les éventuels dividendes ne seraient versés qu'à partir du moment où le prêt sera intégralement remboursé. Ainsi, si lors de la prochaine assemblée des actionnaires prévue début décembre, les actionnaires devront décider s'ils acceptent ou non le contrat de prêt. J'expliquerai clairement les conséquences qu'engendrerait un refus éventuel...
- Le Président. M. Morand, je vous remercie pour cette exhaustive présentation.
- 3. Message no 51 Prêt de 224 ooo francs sans intérêt en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs Approbation;
- **Le Président.** Je donne la parole à Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. En date du 22 août 2018, la Commission financière a rencontré M. Damien Colliard, Syndic, et M. Charles Ducrot, Vice-Syndic en charges des finances de la ville, et Mme Chantal Vasta, Cheffe du Service des finances de la Ville, ainsi que le conseil d'administration de Monte-pente de Corbetta SA

La Commission financière a obtenu les réponses et éclaircissements aux questions et points qu'elle a soulevés. Elle a également apprécié la transparence dont ont fait preuve les représentants de MPC SA dans les informations transmises et les discussions qui s'en sont suivies.

Sur ce Message no 51 la Commission financière donne, sur l'aspect financier, un préavis favorable.

Cependant, suite à la discussion du 22 août, la Commission financière a demandé que le contrat de prêt soit modifié avec les remarques suivantes:

Version du 29.10.2018

+04



Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

Article 2

406 II est pi 407 l'Empru

Il est précisé que le prêt peut être converti en actions en cas d'augmentation de capital de l'Emprunteur. Ladite conversion suppose toutefois l'accord exprès et écrit des Parties.

Article 4 let. 5

L'Emprunteur s'engage à ne verser aucun dividende tant que le prêt n'est pas intégralement remboursé. Dit engagement nécessitant l'approbation de l'Assemblée générale de l'Emprunteur, celui-ci fera parvenir ladite approbation d'ici au 31 décembre 2018 au plus tard.

En outre, la Commission financière demande au Conseil d'administration de Monte-pente de Corbetta SA, d'inciter les actionnaires actuels, lors de l'assemblée générale, à apporter eux aussi une contribution financière afin de participer à la pérennisation des remontées mécaniques et de leur préciser également qu'un refus des conditions et amendements susmentionnés, à l'assemblée générale, suspendrait définitivement l'octroi du prêt de la Commune à la société de Monte-pente de Corbetta SA.

La Commission financière demande également au Conseil d'administration d'envisager une ouverture du capital.

Représentant du Conseil communal

M. Charles Ducrot, vice-Syndic, Directeur des Finances. Je tiens tout d'abord au nom du Conseil communal à remercier Monsieur Morand, Président du Conseil d'Administration de Monte-pente de Corbetta SA pour sa présentation.

Vous avez pu ainsi avoir un large aperçu des défis qui attendent cette société, dont l'importance en termes d'image mais également en termes de retombées économiques est reconnue de longue date.

Je dois aussi vous avouer que le Conseil communal aurait aimé vous présenter une solution globale pour le financement des investissements que cette société devra faire pour assurer sa survie. Or, ce soir, vous allez devoir vous prononcer uniquement sur un prêt sans intérêts de 224 000 francs pour des travaux précis. Nous sommes donc bien dans une situation d'urgence car, sans ces investissements, deux installations ne pourraient tout simplement pas ouvrir cet hiver, ce qui serait dommageable pour l'image de la station et son chiffre d'affaires.

Le Conseil communal a selon ses compétences négocié des conditions au remboursement du prêt. Ainsi la société s'engage à reverser 10% du bénéfice annuel net, pour autant que le bénéfice excède le montant de 10 000 francs. A titre de garantie, la société cédera la propriété des objets ainsi financés, celle-ci lui étant retransférée lors du remboursement du prêt. Toutefois, le Conseil communal n'exclut pas qu'en cas de constitution d'une société d'économie mixte, ce prêt soit converti en actions.

La Commission financière vous a présenté ce soir deux propositions de modification du contrat de prêt qui ont été discutées lors d'une séance avec les parties puis acceptées par le Conseil d'administration et le Conseil communal. Il s'agit d'un point sur la conversion en actions du prêt en cas d'augmentation du capital qui devra requérir l'accord des parties et d'un autre point qui engage l'emprunteur sous réserve de l'approbation de son assemblée générale qu'aucun dividende ne soit versé avant la fin du remboursement de l'emprunt.

Une version modifiée du contrat vous a du reste été communiquée. Je tiens à remercier la Commission financière pour son écoute et ses propositions constructives dans ce dossier et je vous invite à tenir compte de son préavis dans votre décision.

Vous avez été peut-être surpris par le plan de financement qui vous est proposé. En effet, le Conseil communal a prévu un financement par emprunt bancaire avec un taux d'intérêts de 2%. Cette mention a pour unique but d'obtenir une autorisation en bonne et due forme du Service des communes. Néanmoins, en fonction des liquidités actuelles, aucun emprunt bancaire ne sera fait.

Au vu de ce qui précède le Conseil communal vous invite à accepter l'engagement d'un prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne.

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

Discussion générale

Groupes politiques

M. Denis Rohrbasser, au nom du groupe PLR. Le groupe PLR partage les conclusions du Conseil communal.

Les remontées mécaniques des Paccots est un vecteur indispensable au développement du tourisme de notre commune. La société Monte-Pente de Corbetta SA a été la première station de skis du canton. Depuis des décennies, elle contribue à la renommée de notre commune au travers de la station de ski des Paccots.

La SA, créée en 1938, n'a eu que cinq présidents, dont l'actuel M. Fabien Morand. Depuis son élection en 2016, le nouveau conseil d'administration, constitué de quatre membres tous bénévoles, a fait le choix de se tourner vers l'avenir pour relever le défi de redresser la société. Leur motivation est légitimée par le développement de la station de skis des Paccots.

Sans ménager leurs efforts, ces quatre bénévoles ont œuvré afin de développer une stratégie qui vous a été présentée et qui commence à porter ses fruits.

Depuis trois ans, ils travaillent sans relâche pour que les installations fonctionnent, permettant ainsi aux skieurs de venir dans notre station des Paccots.

Le prêt demandé n'est pas sans risque, nous le savons. Mais comme il a été suggéré par la Commission financière, puis intégré dans le contrat, il pourra être converti en actions en cas d'augmentation de capital. Ainsi, il faut voir ce prêt comme un investissement qui s'inscrit dans une vision plus globale du développement de l'offre touristique de la station des Paccots. Pour rappel, l'hiver passé, de nouvelles pistes de ski de fond ont été ouvertes sur le domaine de la Dent-de-Lys, ceci dans le but de consolider notre offre pour la pratique de sports d'hiver. Comment serait interprété notre choix si nous ne soutenions pas notre Exécutif dans sa vision d'une station touristique de sports d'hiver et voire d'été?

Le groupe PLR soutient, d'une part, le travail effectué sans ménagement par le conseil d'administration, salue son action et sa vision sur son développement futur. D'autre part, le groupe PLR supporte le Conseil communal dans sa démarche d'apporter une aide financière, car elle est cohérente avec les mesures entreprises pour développer notre offre touristique.

Chers collègues, par un vote positif, nous donnerons un message clair à l'Etat, aux autres communes du district et au conseil d'administration que nous soutenons notre industrie du tourisme et que nous voulons pérenniser la pratique des sports d'hiver aux Paccots.

En conclusion, le groupe PLR accepte l'octroi du prêt demandé tel que stipulé par M. Ducrot.

M. Daniel Figini, au nom du groupe UO+PS. Nous avons été convoqués dans l'urgence pour octroyer un crédit à une société anonyme qui gère les remontées mécaniques des Paccots. Lors de la longue discussion préparatoire, nous avons été toutes et tous d'accord de l'importance de ce service pour notre région.

Cependant, nous avons également pris conscience d'un important malaise. Encore une fois, on sollicite le secteur public pour aider une entreprise privée. Cela peut sembler exagéré de faire un parallèle avec les déboires de l'UBS mais au fond ce n'est qu'une question de taille. Pour le reste, la situation est similaire. Quand tout va bien le secteur public est un acteur qui se doit d'être discret, invisible, invité à en faire le moins possible. Mais quand les choses vont mal et que les autres acteurs se dérobent alors on sollicite ceux qu'on a voulu écarter, le pouvoir public. Cela dit, les enjeux liés au domaine skiable des Paccots sont importants pour le tourisme de la région, pour beaucoup de nos commerces ainsi que pour beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens qui y trouvent un travail pendant l'hiver sans parler de celles et ceux qui y trouvent le simple plaisir de skier. Nous en sommes conscients; le nouveau comité le sait et peut-être que, malheureusement, les anciens le savaient aussi. Et c'est pour cette raison que nous en discutons ici ce soir.

La majorité des élu-e-s de notre groupe politique est favorable à l'aide demandée, ce d'autant plus que la nouvelle équipe d'administrateurs est très impliquée, fiable et décidée à investir sur le long terme. Nous les félicitons sincèrement. Mais la nouvelle équipe administrative doit être consciente d'une réalité très simple: elle n'est pas éternelle. Ni elle ni nous ne connaissons leurs successeurs; ni elle ni nous ne savons d'avance quelles seront les intentions de l'équipe administrative qui tôt ou tard prendra la place de celle qui est



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

devant nous. Est-ce qu'elle poursuivra les objectifs à long terme affichés par l'équipe actuelle ou reprendra-t-elle les habitudes et les erreurs et la vision à court terme des précédents? La conséquence logique de ce simple constat est que si l'on souhaite réellement inscrire sur le long terme le domaine skiable des Paccots, lui permettre de fonctionner aujourd'hui mais aussi de faire face aux nombreux défis auxquels seront confrontés les domaines skiables des Préalpes et ceux de basse altitude à cause des changements climatiques, si l'on souhaite réellement que les intérêts à long terme de cette société anonyme soient tels qu'ils prendront en compte les intérêts de notre région, alors cette société doit s'ouvrir aux pouvoirs publics.

Nous demandons donc que si le prêt est accordé il soit au plus vite transformé en actions comme le contrat qui nous est présenté le propose. La Commune pourrait alors collaborer à l'administration ou créer une commission ou encore travailler avec d'autres communes pour créer d'autres synergies indispensables. C'est en donnant suite à cette demande que la Commune, les acteurs-administrateurs et les actionnaires témoigneront de leur volonté de coupler leur intérêt à ceux de notre région.

- Le Président. Comment dois-je interpréter la fin de votre message? Est-ce une demande officielle de modification, un amendement?
- M. D. Figini (UO+PS). Ce qui est proposé est accepté mais le groupe UO+PS demande que la Commune s'engage, dans la possibilité qui lui est donnée, à devenir actionnaire. Nous invitons la société elle-même à soutenir cette démarche.
- Le Président. Ceci est donc une proposition soumise au Conseil communal.
- M. Jacques Genoud, au nom du groupe PDC. Le groupe PDC a pris connaissance du Message no 51 avec une attention toute particulière. En effet, la question est délicate puisque nous sommes à la frontière des intérêts publics et privés, le choix est donc cornélien. En acceptant ce Message, d'une part la commune de Châtel-St-Denis agirait dans l'intérêt public en permettant l'exploitation d'infrastructures touristiques générant des retombées économiques pour notre commune, telles qu'évoquées dans le Message et, d'autre part, elle soutiendrait une entreprise privée dont la pérennité et les bénéfices futurs ne profiteraient qu'à ses actionnaires, dont la Commune rappelons-le en fait également partie.

Si historiquement le conseil d'administration de l'époque a manqué de vision, omis de définir une stratégie claire et opéré une gestion très questionnable, notamment en termes de politique d'investissements, il s'agit de soutenir le conseil d'administration actuel motivé et bénévole. La Commune donnerait ainsi un signal fort notamment au Canton qui doit encore se positionner quant à une éventuelle aide cantonale à hauteur de 49% des fameux 3,5 millions de francs d'investissements nécessaires au remplacement et développement des infrastructures.

La situation actuelle est claire si le montant de 224 000 francs n'est pas accordé, les pistes de Corbetta et de la Cierne ne seront pas exploitées cet hiver. Le risque est à terme une incapacité de MPC SA à renouveler ces infrastructures les unes après les autres pour finalement stopper l'exploitation de l'ensemble des remontées.

Dès lors le groupe PDC soutiendra le prêt de la commune de Châtel-St-Denis de 224 000 francs à MPC SA dont les conditions d'octroi seront ajustées impérativement aux deux amendements déposés par la Commission financière, à savoir ouvrir le capital avec possibilité de convertir le prêt en actions supplémentaires pour la commune et renoncer à verser des dividendes tant que le prêt ne sera pas remboursé à 100%.

Finalement, le groupe PDC exige ou appelle de ses vœux le conseil d'administration à présenter sa stratégie de façon claire et transparente aux autorités – nous avons eu une ébauche ce soir par son Président, M. Morand, et je l'en remercie – à inviter les actionnaires actuels à mettre la main à la poche, à ouvrir rapidement le capital et enfin à solliciter les personnes physiques et morales qui profitent des retombées économiques à recapitaliser la société MPC SA, dès demande du conseil d'administration.

Au vu de ce qui précède, le groupe PDC invite les membres du Conseil général à accepter le Message no 51.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

M. Roland Mesot, au nom du groupe UDC-PAI. Le groupe UDC-PAI a pris connaissance de ce Message no 51 relatif au prêt d'un montant de 224 000 francs au Monte-pente de Corbetta SA. Dans nos discussions – je devrais préciser, dans nos très longues discussions –, plusieurs problématiques ont été abordées sans tabou ni retenue.

La problématique de la gestion financière passée a été sujette à beaucoup d'interrogations et observations. Le fait de venir demander de l'argent maintenant alors que, pendant des années, l'ancienne direction a refusé d'ouvrir le capital-actions a dérangé plusieurs membres du groupe. Mais avec le renouvellement du conseil d'administration, force est de constater que nous devons laisser le passé derrière et prendre en considération le futur de MPC SA. Et le commencement de ce futur, c'est ce sur quoi nous nous prononçons ce soir avec ce prêt de 224 000 francs.

Dans la réalité, MPC SA aura besoin de 3,5 millions de francs dans un futur relativement proche; vu les aides prévues de l'Etat, soit le subventionnement à hauteur de 49% des investissements, c'est encore entre 1,5 et 1,7 million de francs qu'il faudra trouver à court ou moyen terme.

Dans cette perspective, plusieurs de nos membres se sont inquiétés que notre prêt de ce soir corresponde à entrer dans un engrenage dans lequel nous ne pourrions plus sortir. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal d'anticiper différents scénarios concernant son implication financière dans la société MPC SA.

Dans la situation actuelle, il apparaît évident que la survie de la station est entre les mains de notre Commune. Pour la majorité du groupe, l'impact touristique est réel et MPC SA doit continuer à fonctionner. Notre groupe émet aussi le vœu – comme les PDC avec lesquels il me semble que nous soyons souvent d'accord – que les plus grands actionnaires participent et que le conseil d'administration trouve également d'autres pistes de financement. Notre rôle, en tant qu'élu-e-s est aussi de penser aux intérêts de la commune.

Un prêt de 224 000 francs représente dans notre cas environ un peu plus de 30 francs par habitant. Nous prêtons ce montant sans intérêts, peut-être même à fonds perdu.

Dans certaines stations où il y a des collaborations ou des ententes intercommunales, les communes mettent 5 francs par année/habitant pour la gratuité pour les écoles; ce montant correspondrait dans notre cas à 6 ans de gratuité pour les écoles.

En cette période troublée de la répartition des frais pour les activités scolaires, l'offre d'aprèsmidis de ski gratuits pour les écoles serait un signe à la population de notre commune. Elle doit aussi sentir que vous pensez aux intérêts de notre commune. Selon les renseignements obtenus, un demi-jour gratuit représente environ 1'700 francs (250 abo jour/enfant à 6 fr. 50). Le groupe UDC-PAI avait prévu un amendement relatif à cette gratuité mais nous y avons renoncé car cela compliquerait la tâche du conseil d'administration. En effet, si MPC SA veut entreprendre des discussions avec d'autres communes nous n'allons pas leur demander de faire la cuisine une fois que MPC SA aurait accordé la gratuité pour les écoles de Châtel-St-Denis et de devoir également déterminer si la SA accorde aussi des journées gratuites pour les autres communes.

Néanmoins, nous invitons le Conseil communal à se pencher sur cette possibilité de gratuité dans le futur pour nos écoles.

Notre groupe relève aussi l'engagement du conseil d'administration en place, lequel se démène pour avancer.

Au final, sur ces quelques considérations, une forte majorité du groupe UDC-PAI acceptera ce Message no 51.

M. le Syndic. Je tiens à remercier les quatre groupes politiques de leurs interventions. Le Conseil communal constate qu'il n'y a pas eu de proposition ayant un impact direct sur le projet d'arrêté tel qu'il vous est présenté ce soir. Par contre, vous nous avez invités à mener plusieurs réflexions. Au nom du Conseil communal, nous prenons note de vos différentes propositions que nous étudierons, qui semblent tout à fait judicieuses pour le futur de MPC SA et de l'entente entre cette dernière et la commune de Châtel-St-Denis.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.



626

627

628

629

630

631

632

633

635

636 637

638

639

640

641 642

643

Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis Séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

624 Examen de détail

Le Président. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'octroi d'un prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne.

Article premier

Pas d'observation. Adopté.

Article 2

Pas d'observation. Adopté.

Article 3

Pas d'observation. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observation. Adoptés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Vote d'ensemble

Le Conseil général approuve, par 38 voix contre 5 et 1 abstention, l'octroi d'un prêt sans intérêts de 224 ooo francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne, tel que formulé ci-après:

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 51 du Conseil communal, du 24 juillet 2018;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à conclure un prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne.

Article 2

Ce prêt sera financé par un emprunt bancaire et remboursé selon les modalités fixées dans le contrat de prêt.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire: Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz Daniel Jamain

644 Récusation

- 645 M. Daniel Jamain, Président. Nous pouvons rappeler M. Olivier Berthoud.
- M. Olivier Berthoud réintègre la salle des débats.



648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664 665

666

667

668

669

670

671

672 673

674

675 676

677

678

679

680

681

682

683

684 685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

4. Divers.

A. Réponse aux questions laissées en suspens

 Proposition no 3 de Mme Elena Pilloud (UO+PS), [au nom du groupe UO+PS], demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'abonner les jeunes de la commune aux brochures du programme «easyvote» afin de faciliter la formation de l'opinion des jeunes sur les enjeux des scrutins fédéraux et d'encourager leur participation à la vie politique

M. le Syndic. Je formule une réponse à l'intervention de Mme Elena Pilloud relative à la possibilité d'abonner les jeunes de la commune aux brochures du programme Easyvote, afin d'encourager les jeunes à voter soit lors de votes communaux cantonaux ou fédéraux soit lors d'élections. Une réponse partielle avait déjà été donnée à Mme E. Pilloud, sachant que la Jeune Chambre internationale nous avait approchés dans le cadre de l'un de leurs objectifs visant à encourager la jeunesse à s'intéresser aux enjeux des scrutins que ce soit de vote ou d'élection. Ce printemps nous avons à nouveau rencontré la Jeune Chambre internationale qui a malheureusement partiellement changé son fusil d'épaule, c'est-à-dire que ses représentants recherchent davantage à intéresser la population dans son entier aux différents scrutins et aux différents enjeux. C'est pourquoi elle a organisé une table ronde, qui a eu lieu à l'Univers@lle, lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, suite à la démission de Mme Marie Garnier. Dès lors le Conseil communal a pris note de ce changement de direction de la Jeune Chambre internationale, s'est repositionné sur la proposition de Mme E. Pilloud, a rencontré les responsables de ce programme Easyvote et a décidé de mettre un montant au budget 2019 pour encourager les jeunes dans ce programme Easyvote. L'idée est de faire cet exercice sur quelques années et d'étudier les réactions par rapport à ce programme afin de déterminer si l'encouragement est efficace et s'il y a une augmentation du nombre de jeunes votants. Ainsi, nous reviendrons dans quelques années faire un debriefing de ce programme. Vous retrouverez donc de montant dans les budgets 2019.

Mme Elena Pilloud (UO+PS) se déclare satisfaite de la réponse.

B. Nouvelle proposition

- Proposition no 7 interne de M. Frédéric Pilloud (PDC), [au nom du groupe PDC], demandant au Conseil général la mise sur pied d'une commission ad hoc découlant de l'octroi du prêt en faveur de Monte-pente de Corbetta SA
 - M. Frédéric Pilloud, PDC. Comme relevé lors des interventions relatives au Message no°51, accorder le soutien financier de notre collectivité publique à une société anonyme, en l'occurrence Monte-pente de Corbetta SA, n'est pas un acte politique anodin. En raison des enjeux stratégiques pour la région, notamment en termes d'économie, de tourisme et de développement durable, cet engagement nous incite à proposer la création d'une commission ad hoc.

En effet, il nous semble déterminant que le Conseil général assume ses responsabilités en accompagnant la dynamique amorcée par le nouveau Conseil d'administration, qui bénéfice de sa confiance. Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'effectuer une analyse approfondie du dossier, en particulier des futurs résultats de l'étude «Préalpes 2030» et des conséquences pour la commune d'un potentiel passage en société d'économie mixte. Par ailleurs, il pourrait être associé à l'élaboration d'une feuille de route ou d'un plan d'action orienté vers des activités dites «4 saisons».

Autour de nous, les exemples se multiplient dans différentes stations qui ont déjà pris leur destin en main. En tenant compte de l'évolution de leur environnement, elles n'hésitent pas à opérer leur mue, diversifiant ainsi leur offre de prestations avec parfois des rendements positifs à la clef. Soyons lucides face à ces enjeux et ayons le courage d'une vision prospective!

Dans le cadre d'un processus participatif intégrant les représentants de tous les groupes, le périmètre du mandat, dont ses objectifs, devrait dans un premier temps être défini en commun, puis soumis à l'approbation du Conseil général avant de débuter les travaux. En



Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

 principe, cette commission devrait reprendre l'ensemble des politiques publiques susmentionnées afin d'éclairer les décisions futures et devenir une force de propositions permettant de passer de la réactivité à la proactivité.

 En référence à l'art. 36 al.1bis de la Loi sur les communes¹, respectivement à l'art. 50 du Règlement du Conseil général² qui entrera en vigueur prochainement, nous demandons au Bureau d'analyser cette proposition interne, puis d'y donner la suite qu'il convient.

 Le Président. Le Bureau a pris note de votre proposition et analysera la faisabilité de cette proposition.

C. Nouvelles questions

 no 33 de M. Alexandre Huwiler (PDC) relative au mandat confié à l'HEIG-VD sur la vision à long terme de la commune de Châtel-St-Denis

 M. Alexandre Huwiler, PDC. Il y a environ une année, le Conseil communal avait donné le mandat à l'HEIG-VD de mener une réflexion sur la vision à long terme de notre commune. Pourrions-nous connaître l'avancée des travaux? Une synthèse des différentes analyses nous sera-t-elle présentée et sous quels délais? Comment les résultats seront-ils transférés dans la gestion de notre collectivité publique? Enfin, quel sera le coût total de la démarche?

M. le Syndic. Nous arrivons à bout touchant de ce projet de vision à long terme. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil général qui ont participé avec les chefs de service et mes collègues du Conseil communal à ce processus. Le Conseil communal est en train de définir la date pour recevoir le résultat par l'Institut de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud. Il est prévu de transmettre d'abord au groupe de travail les résultats et ensuite à l'ensemble du Conseil général, dans le courant de l'automne. IL est vrai que nous avons pris plus de temps que prévu mais cela est également lié à des questions d'agenda, car il est difficile de trouver des dates qui conviennent à l'ensemble des protagonistes, tant pour les membres de l'Institut que pour ceux du Conseil communal, qui a dû se réunir une journée entière – je tiens aussi à les remercier pour leur disponibilité pour compiler toutes ces journées de travail qui avaient été menées dans deux groupes au préalable. Nous arrivons donc à bout touchant.

Egalement dans l'idée et d'ailleurs encore un petit montant supplémentaire va certainement venir au budget l'année prochaine mais on va encore réfléchir... C'est pour la communication également à l'ensemble de la population pour l'informer de cette vision qui est prévue dans ce processus. Par rapport au montant, le budget alloué lors du budget de fonctionnement 2017. Je n'ai pas encore fait le point avec mon secrétaire général pour savoir s'il y a un dépassement ou non. Nous avons organisé une journée supplémentaire avec les représentants de l'économie locale soit les commençants, les industriels ainsi qu' avec les représentants de la jeunesse, parce que nous trouvions intéressant dans les réflexions que nous avions dans les réflexions que vous avez amenées pour ceux et celles qui ont participé à ce processus d'avoir une vision externe en milieu de processus, pour voir leurs réactions. Voilà ce que l'on a fait, où on en est et quelles sont vos réactions, à vous membres de l'économie châteloise et à vous les jeunes? Parce que c'est surtout pour nos jeunes que nous faisons cette vision mais aussi pour nos successeurs tant au Législatif qu'à l'Exécutif. Vous aurez donc très prochainement ces résultats.

M. Huwiler se déclare satisfait de la réponse.

. .

¹ Loi sur les communes, art. 36 e) Commissions

¹ Le conseil général a une commission financière, conformément à l'article 96.

¹bis Le conseil général peut décider, sur la proposition du conseil communal, de son bureau ou de l'un de ses membres, la constitution d'autres commissions pour la durée de la législature.

² Pour l'examen préalable de projets importants, le conseil général ou son bureau peuvent instituer des commissions spéciales qui sont dissoutes une fois leur mission accomplie.

² Règlement du Conseil général, art. 50 Propositions internes

Les propositions dont les effets sont exclusivement internes au Conseil général, en particulier celles qui tendent à la constitution de commissions, sont examinées par le Bureau. Celui-ci les soumet, avec son préavis, à la sanction du Conseil général lors de la séance suivante dans la mesure où elles appellent une décision.



Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

742 743

744

745

755

770 771

772 773

774

775 776

777

778 779

780 781 782

787

- no 34 de M. Alexandre Genoud (UDC-PAI) relative à l'indemnisation des parents d'enfant(s) ne bénéficiant pas de transport scolaire organisé par la Commune

M. Alexandre Genoud, UDC-PAI. Lors de la séance du 9 mai dernier, nous avons adopté le règlement scolaire et j'étais intervenu au sujet de l'indemnisation des parents qui ne bénéficiaient pas d'un transport scolaire organisé mais qui pouvaient prétendre à un dédommagement prévu dans le règlement. Madame la Conseillère avait entendu mes arguments et m'avait précisé que les communes ont une large marge de manœuvre dans la façon d'indemniser ces trajets et que chaque cas serait réglé par une convention. Je pose la question suivante: des conventions ou des arrangements ont-ils été conclus avec les familles concernées par ces déplacements? Enfin, toujours selon le règlement scolaire accepté, il est fait mention dans les dispositions finales sous art. 17 que ces tarifs des redevances sont publiés sur le site Internet de la Commune mais à ce jour se trouve encore le règlement scolaire adopté le 7 juillet 2011 et je n'ai pas trouvé ces tarifs.

Mme Christine Genoud, Directrice de la Formation. À ma connaissance, je ne pense pas que les nouvelles conventions aient été signées. Je me renseignerai auprès de la Cheffe du Service des écoles. Les familles concernées sont connues; ce sont à peu près chaque année les mêmes. En ce qui concerne les tarifs, ils figurent dans le règlement d'application...

M. le Syndic. En ce qui concerne le site Internet, nous avons discuté ce matin encore avec les responsables de l'administration, la question tombe donc à point nommé. Nous sommes en train de mettre en place un bandeau, nous sommes en train de finaliser - vous vous rappelez que vous avez aussi accepté dans le budget de fonctionnement un montant pour que nous puissions refaire notre site Internet. Nous arrivons également à bout touchant, d'ici à fin octobre ou début novembre au plus tard, le nouveau site Internet sera en ligne. Cela représente beaucoup de travail de la part de l'administration générale et de l'ensemble des services. Du coup, il est vrai que certaines pages du site actuel ne sont malheureusement plus à jour. Nous avons donc décidé de mettre un bandeau d'information pour signaler à tous les visiteurs du site que certains documents ou règlements sur le site ne sont pas à jour et que tout prochainement un nouveau site va être mis en ligne. Nous sommes donc désolés de cette situation et des désagréments qui en découlent mais le maintien des mises à jour aurait encore doublé le travail dévolu au site Internet

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

D. Interventions diverses

- Interventions du Président: amélioration du volume sonore par le biais d'un microphone
- M. André Bongard, UDC-PAI. Chose toute simple. Je fais une demande: étant un peu handicapé question ouïe, ce serait bien d'avoir un micro pour vous entendre lors de vos débats, chose toute simple qui fait sourire le monde mais voilà...
- Le Président. Merci M. A. Bongard. Je vais parler un peu plus fort.
 - Conférence de M- Hervé Neukomm, Pura Vida La moitié du tour du monde à vélo et l'Amazonie en bateau-vélo, le 11.10.2018, à l'Univers@lle

Le Président. S'il n'y a pas d'autres interventions, je me permets d'en faire une dernière. Elle concerne une invitation à une soirée-conférence qui sera présentée par M. Hervé Neukomm, Pura Vida - La moitié du tour du monde à vélo, - pour ceux qui aiment ça - et l'Amazonie en bateau-vélo. Le délai d'inscription court jusqu'au 5 octobre 2018. La conférence aura lieu le jeudi 11 octobre 2018, à l'Univers@lle.



Procès-verbal no 11 Législature 2016-2021

788 789 La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié, servi dans la salle de l'Aigle.

790 La séance est levée à 21.37 heures.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:	Le Président:
Nathalie Defferrard Crausaz	Daniel Jamain